



**Comité | RICHELIEU**  
Association Française des PME de Haute Technologie

Communiqué de presse, Paris, 23 octobre 2008

## **Le Comité Richelieu réagit favorablement aux décisions annoncées ce jour par le Président de la République**

### **Inclure les PME de croissance dans le périmètre du fonds d'intervention pour les entreprises stratégiques**

Le Comité Richelieu se réjouit de la création de ce fonds et espère que la population d'entreprises éligibles couvrira bien à la fois les entreprises adultes, dont la disparition serait un drame pour notre économie, et les entreprises de croissance, qui sont elles aussi stratégiques car indispensables pour que la France réussisse la reprise. Un soutien public est également nécessaire pour ces entreprises car leur potentiel de croissance porte intrinsèquement un niveau de risque que les établissements financiers, qu'il s'agisse des banques ou des investisseurs, sont rarement prêts à prendre.

### **Nouveau « médiateur du crédit » : une transparence bienvenue, mais il faudra ici aussi s'assurer que les PME de croissance ne seront pas mises de côté**

Le Plan Banques annoncé il y a 15 jours et visant à lutter contre les effets du « crédit crunch » sur les PME nécessitait une transparence sur l'utilisation faite par les banques des fonds publics qui leur sont alloués. Le Comité Richelieu salue donc la création de cette nouvelle fonction. Ici aussi, il attire l'attention des pouvoirs publics sur l'importance de s'assurer que ces soutiens bénéficieront non seulement aux entreprises traditionnelles (en particulier les commerces) mais également aux PME de croissance, dont les relations avec les banques sont plus compliquées. Le Comité Richelieu souhaite donc qu'un suivi particulier de la nature des entreprises bénéficiaires de ces prêts puisse être assuré.

### **Remboursement du crédit impôt recherche : une très bonne nouvelle pour les PME de croissance**

L'accélération du remboursement des créances du crédit d'impôt recherche correspondait à l'une des demandes présentées par le Comité Richelieu à François Fillon lors d'une rencontre le 7 octobre dernier. Aujourd'hui, seules les Jeunes Entreprises Innovantes (JEI) sont éligibles au remboursement immédiat de cette créance, les autres PME doivent attendre 3 ans.

Au sujet de la trésorerie des PME, le Comité Richelieu souhaite insister sur l'importance de la réduction des délais de paiement, même si des grandes entreprises demandent actuellement l'inverse, car elles sont plutôt du côté des débiteurs. Les délais de paiement pénalisent les entreprises les plus faibles et il est du devoir de l'Etat d'agir pour les réduire, en commençant par les délais de paiement de ses propres acheteurs.

### **Un axe manquant : l'accès à la commande**

Les mesures annoncées ce jour ne touchent pas le chiffre d'affaires des PME. Or c'est un domaine où les PME souffrent d'un véritable « commandes crunch » et dans lequel l'Etat peut agir :

- En ouvrant ses achats publics aux PME (aujourd'hui seuls 12 % des marchés publics de l'Etat sont attribués à des PME). Les sommes en jeu sont énormes : au niveau européen, les marchés publics pèsent autant que le PIB de la France. Une préférence PME à offres égales doit être instaurée pour l'intégralité des marchés publics et le taux de sous-traitance aux PME doit être un critère de sélection des offres,
- En ouvrant les portes des commandes des grandes entreprises privées, grâce au renforcement du programme Passerelle d'OSEO qui permet aux grandes entreprises de tester à moindre coût les nouveaux produits et services des PME innovantes.